



N°21
19/10/2022



Animateur filière

Jean-Michel LHOPE
David BOUVARD
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :

Benoît VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@cmds.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Maraîchage
Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/AA »



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Des conditions douces pour la saison

- Depuis septembre, suivant les secteurs, les cumuls de pluies varient de 70mm à 130mm (de 30mm à 35mm pendant ces deux dernières semaines).
- Durant les derniers jours (et notamment ce 19 octobre), on enregistre des températures particulièrement élevées pour la saison, avec des moyennes supérieures à 20°C.

Poireau

- **Mouche mineuse** : on note **une forte augmentation** (en fréquence et en intensité) de l'observation de piqûres de nutrition. La mouche *Napomyza gymnostoma* est actuellement présente et active.
- **Teigne** : de faibles captures sont notées sur les deux sites du nord-ouest de la Charente-Maritime. De nouveaux dégâts (lacérations) peuvent être notés (et notamment sur un de ces sites).
- **Thrips** : les conditions humides sont peu favorables à ce parasite.
- **Rouille** : on ne note pas (ou peu) de symptômes. Les conditions plus humides (et douces) deviennent favorables à ce champignon.

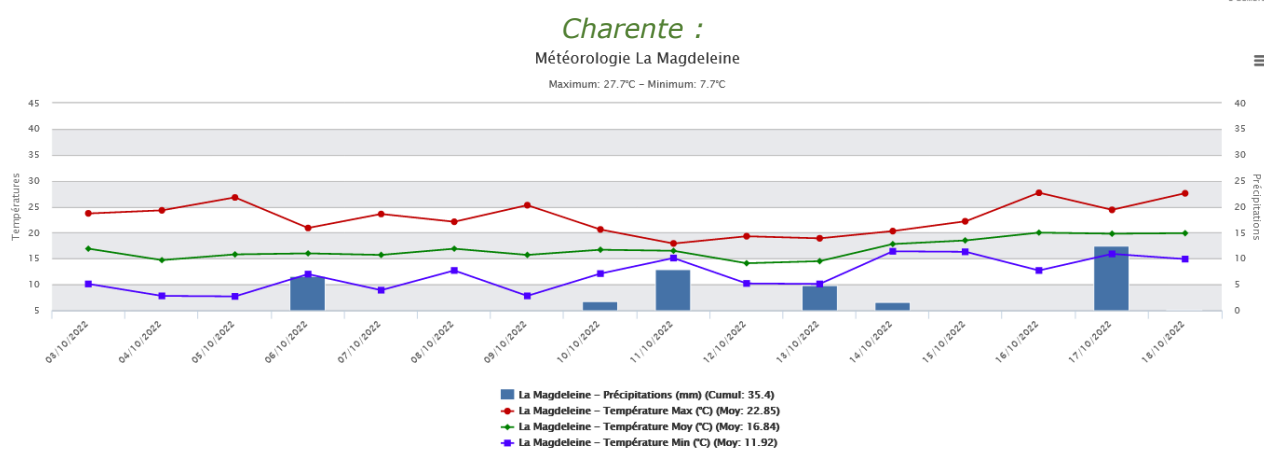
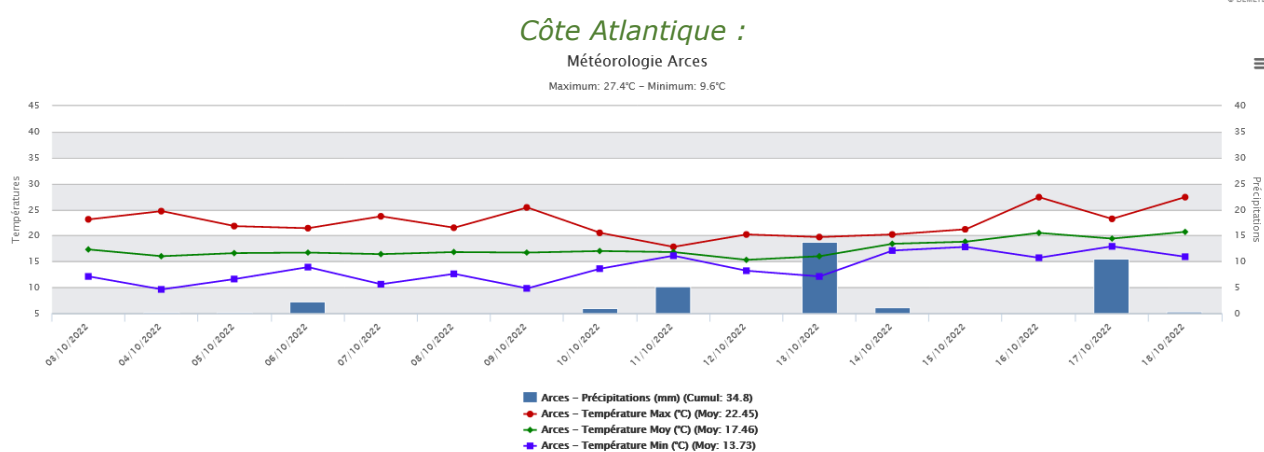
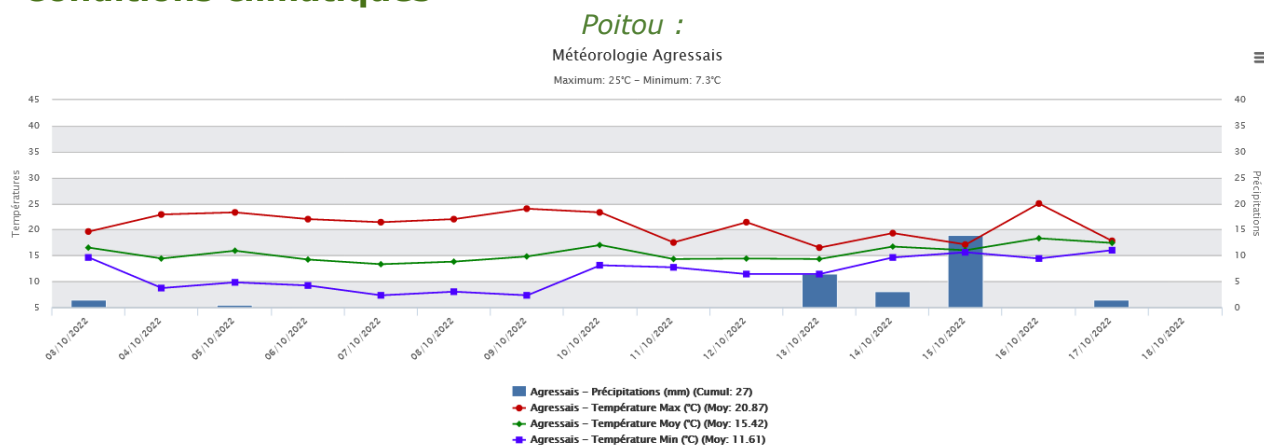
Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : alors que la période peut encore être à risque, peu de sites sont actuellement relevés ! Durant la dernière période seul le site du nord des Deux-Sèvres a capturé quelques mouches (en dessous du seuil indicatif de risque).

Liste biocontrôle : [ICI](#)

Situation générale maraîchage

• Conditions climatiques



En résumé :

- Depuis le retour de pluies plus significatives (septembre), les cumuls varient de 70mm à 130mm suivant les secteurs. Durant les deux dernières semaines, ces précipitations sont voisines de 30mm à 35 mm pour les trois secteurs présentés dans les graphiques.
- Le début du mois d'octobre a été marqué par des températures minimales relativement faibles (plusieurs matins entre 7 et 9°C). Mais dans la journée, les températures s'élevaient nettement (températures moyennes autour de 15°C).
- Puis, durant les derniers jours (et notamment ce 19 octobre), on enregistre des températures particulièrement élevées pour la saison, avec des températures moyennes supérieures à 20°C.

Poireau

Certaines parcelles durement impactées par les conditions sèches de l'été présentent des difficultés de redémarrage végétatif (blocages). Cependant depuis le retour de pluies significatives, dans une majorité de

parcelles, le développement foliaire et le grossissement des fûts a redémarré. En l'espace de quelques semaines, les cultures ont repris une partie des retards de développement. D'un point de vue sanitaire, visuellement, la situation est encore saine (mais attention à l'actuelle activité de la mouche mineuse dont les effets seront visibles plus tardivement dans les fûts).

• Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)

Pour cette production, en raison des dégâts potentiels, ce ravageur est suivi avec la mise en place d'un réseau de suivi sur ciboulette. Le principe est l'observation de piqûres de nutrition (alignements d'aspect caractéristique : voir les photos ci-après) qui indique la période d'activité de l'adulte avant l'opération de ponte.



Alignements de piqûres caractéristiques sur ciboulette et sur poireau (et une mouche en activité)

(Crédit Photos : ACPEL et Benoît VOELTZEL - CDA17)

Cette mouche est plus active depuis deux semaines. Les derniers relevés indiquent **une forte augmentation de l'activité de cette mouche**.

Site	% de pieds de ciboulettes présentant des piqûres					
	36	37	38	39	40	41
2	0	0		20	20	20
3	0		10	0	20	
8	10	10	0	0	60	90
9	0				50	
10	0		0	0	20	
11					20	

- Dans un premier temps, cette mouche repère les plantes intéressantes pour la réalisation de son cycle.
- Dans un second temps, elle réalise des pontes au niveau des feuilles. Après éclosion des œufs, les larves descendent dans le fût.
- Dans un troisième temps, pour les parcelles concernées par des pontes, des dégâts vont apparaître au moment de la récolte (avec la présence de larves et de galeries caractéristiques avec la présence de pupes marron).

Évaluation du risque : l'activité de nutrition de cette mouche est en nette augmentation. Le risque est **élevé** (cependant, le nombre restreint de retours durant la dernière semaine limite la précision de cette information).

Mesures alternatives et prophylaxie :

- La pose de filet de protection au bon moment sur la culture plantée (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (suivis des piqûres de nutrition).
- Pour les parcelles qui présentent déjà une activité importante de cette mouche, cette solution n'est plus opportune.
- Des expérimentations réalisées par le passé par l'ACPEL, montrent le « possible intérêt » de la coupe de l'extrémité du feuillage pour éviter la descente des larves dans le fût après la ponte (intérêt variable en fonction du stade et l'approche ou non de la récolte).

Lien vers différents documents sur ECOPHYTOPIC [ICI](#).

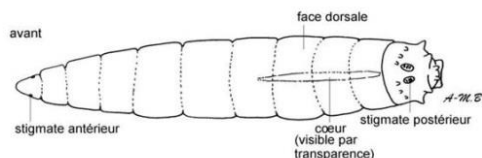
Éviter les confusions

Les problématiques liées à la teigne du poireau (chenille d'un papillon) et de la mouche mineuse (asticot d'une mouche) sont différentes en termes de risque et de gestion de ce risque. Ci-après, vous trouverez une illustration comparative de ces deux ravageurs :

On peut confondre les ravageurs, larves de teignes et larves de mouches, lors de vos observations en culture d'alliacées. Et ceci particulièrement en agriculture biologique où les deux ravageurs sont présents. Les moyens de les différencier :

Larve de mineuse :

Les mineuses sont des diptères, ainsi leurs larves sont dépourvues de pattes. Le corps est souvent étroit à l'avant et élargi à l'arrière. La détermination se fait à partir des stigmates.



La larve de la mineuse du poireau est jaune pâle (6 mm au dernier stade)



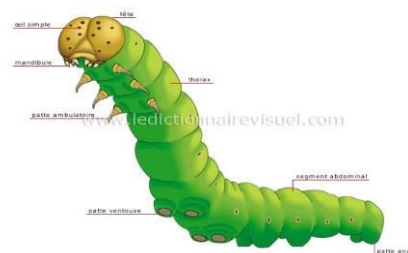
Photo B. VOELTZEL (CDA17)

Photo ACPEL

Il n'est pas aisé d'apercevoir les stigmates sans un fort grossissement.

Larve de teigne :

Les teignes sont des lépidoptères et à ce titre on retrouve dans les larves les caractéristiques de la chenille.



La larve de teigne est jaune et mesure jusqu'à 14mm.



Photo S. SICAIRE (CDA16)

Photo ACPEL

Avec une loupe, des segments abdominaux sont visibles et selon les stades, on peut apercevoir des ponctuations noires sur chaque segment. La tête est bien visible, ainsi que les mandibules.

Document établi par S. SICAIRE – CDA16

• Teigne (*Acrolepiosis assectella*)

La surveillance de cet insecte par capture (capsule de phéromone spécifique sur plaque engluée) est primordiale car les dégâts potentiels sont importants, notamment en maraîchage AB.

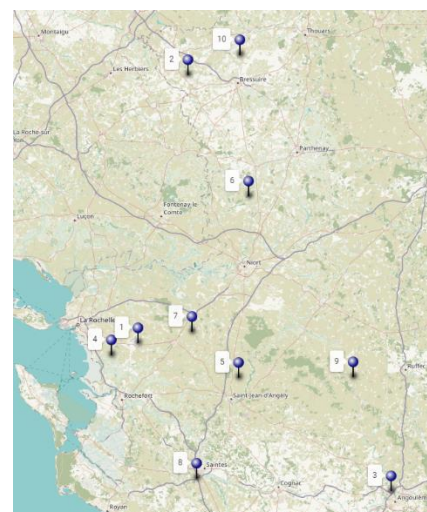
		Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges)															
Se	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6		5	0
2		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0
3			0	0	0	1	0			0	0	0		0	0	0	
4				7	3	1	0			3	1	2	0	6	7		2
5				0		0			0		0			0			
6				0		0			0		0			0			
7					1			0		0	0	0		0	0	0	0
8						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Observations du réseau :

Dans la continuité des précédentes semaines, les deux sites proches de La Rochelle (17) capturent encore « quelques » teignes.

A noter : même si les niveaux de captures sont faibles, des dégâts tardifs peuvent être observés (particulièrement sur le site n°4 qui signale des lacérations significatives du feuillage).

Évaluation du risque : le risque persiste sur le secteur du nord-ouest de la Charente-Maritime (piégeage toujours en cours). Ce risque est faible pour les autres secteurs suivis.





Piège et capsule de phéromones, teigne engluée, dégâts potentiels (Crédit Photo : ACPEL et Benoît VOELTZEL – CDA17)

• **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

A ce jour, on ne note pas de foyers importants de rouille sur poireau. Les conditions sèches n'ont pas été favorables à l'enclenchement de cycles de ce champignon.

Cependant, quelques pustules peuvent être observées (cas du site n°2 du nord des Deux-Sèvres) et les conditions douces et humides deviennent plus favorables à ce champignon.

Évaluation du risque : pas de manifestations significatives de la maladie, mais les conditions climatiques actuelles sont favorables à ce champignon. Le risque devient présent.

Rappel des symptômes de *Puccinia porri*, *Puccinia allii* :



Pustules de rouille très caractéristiques (Crédit Photo : ACPEL)

Mesures alternatives et prophylaxie :

- Le choix variétal (niveau de sensibilité à la rouille) est un levier important dans la gestion du risque.

• **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Les conditions humides sont peu favorables à ce parasite. Actuellement, on ne note pas de traces récentes et significatives sur le feuillage.

Évaluation du risque : le risque est devenu faible.

Rappel des dégâts de Thrips :



Pression exercée par les Thrips : ① Moyenne (Crédit Photo : ACPEL) - ② Faible (Crédit Photo : Sylvie SICAIRES – CDA16)

Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Observations du réseau : avec peu de suivis actuellement, il est difficile d'être précis, mais on peut noter que les captures réalisées sur le site n°4 du nord des Deux-Sèvres sont peu élevées (en dessous du seuil indicatif de risque pour la carotte, de 0,1 mouche/jour/piège). Depuis le début de la campagne, le niveau de capture de ce ravageur a été faible.

Attention, **la surveillance des pièges doit se poursuivre**, car le vol d'automne (3^{ème} vol du cycle habituel de cette mouche) peut être le plus dommageable.



		Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																						
Sem		19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Carotte	1	0	3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	2	1	1	0																				
	3			1	0	1	0	0	0	1	1													
	4								0	0	0		0	0	0		0	0		0		3	0	2
	5								0		0		0			0	0				0			
	6									0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
	7									0														
Céleri	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	Arrêt des suivis : arrachages terminés ou en cours		
	2	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0			
	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0			
	4				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

Évaluation du risque : l'évaluation doit se faire à la parcelle, d'où l'importante de la mise en place de suivis individualisés à l'exploitation et la réalisation de relevés réguliers. Sur la base des données reçues, le risque est faible.

Rappel des dégâts potentiels :



Dégâts possibles sur carotte et céleri-rave (Crédit Photos : ACPEL)

Rappel des mesures alternatives et de la prophylaxie :

- La pose de filet de protection (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (pièges chromatiques).
- Favoriser la biodiversité fonctionnelle car il ne faut pas sous-estimer l'importance de la régulation naturelle par les auxiliaires.
- Pour plus d'informations se référer aux documents en lien ci-après :
 - Rappel de la biologie de la mouche « le point sur la mouche de la carotte, Ctifl », lien [ICI](#).
 - Présentation des travaux réalisés en Pays de Loire « protection des cultures de carotte contre la mouche *Psila rosae* (Projet AGREABLE) », lien [ICI](#).

Notes nationales et informations

- Lien vers la « Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle en date du 14 octobre 2022 » : [ICI](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17 et 79, FRAB et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".